

3^e Direction : Comptabilité générale.

1^{er} Bureau : *Fonds et ordonnances.*

Ordonnances de délégation aux ordonnateurs secondaires du Département. — Ordonnancement direct de toutes les dépenses payables à Paris et dans les départements de l'intérieur. — Comptes ouverts avec les fournisseurs et comptes analogues pour les dépenses du personnel. — Contrôle de l'agent comptable, caissier du Ministère. — Archives et suites contentieuses de l'arriéré. — Remboursement des avances faites à la marine par les divers ministères.

2^e Bureau : *Dépenses d'outre-mer.*

Apurement et ordonnancement de toutes les dépenses du Service Marine acquittées par traites de bord et traites coloniales et consulaires. — Ordonnances de remboursement pour les avances faites par les consuls. — Comptes ouverts avec les consuls et les colonies pour les avances à la marine. — Contrôle de l'agent comptable des traites de la marine.

Liquidation provisoire des primes de navigation accordées à la marine marchande par la loi du 29 janvier 1881.

3^e Bureau : *Comptabilité centrale des fonds.*

Centralisation du budget et des demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires. — Communication à ce sujet avec le Conseil d'État et les commissions de finances. — Répartition des crédits législatifs. — Instructions relatives au compte financier. — Formation des comptes du Département. — Vérification et enregistrement de toutes les ordonnances de payement et de délégation aux ordonnateurs secondaires. — Tenue des livres en partie double. — Recouvrement des avances faites aux autres ministères et aux gouvernements étrangers. — Opérations d'ordre, virements de comptes et situations financières. — Correspondance avec le Ministère des finances pour toutes les opérations de comptabilité. — Communication avec la Cour des comptes. — Questions générales de comptabilité. — Règlements et instructions sur la matière.

4^e Bureau : *Comptabilité des matières.*

Questions générales de comptabilité-matières. — Préparation des décrets, règlements, instructions et nomenclatures concernant cette comptabilité. — Rapports avec la Direction du personnel au sujet des nominations, avancements et mutations de comptables et des